

CHARTRE DU VÉTÉTISTE

Le **VTT** est un sport qui n'a de sens que parce qu'il arpente les jolis sentiers de nos montagnes et forêts. Pour préserver ce terrain de jeu unique, nous publions cette charte environnementale. Celle-ci s'applique à tout le monde, aux vététistes randonneurs ainsi qu'aux organisateurs. Soyez respectueux, il en va de l'avenir de notre sport et de notre planète !

CHARTRE DU VÉTÉTISTE :

1. Je respecte le sentier, je ne coupe pas les virages et ne crée pas de nouvelles traces. Je respecte les autres usagers, je cède le passage aux randonneurs et aux cavaliers, je maîtrise ma vitesse en toute circonstance
3. Je respecte la faune et la flore, les activités pastorales et agricoles, et ne laisse ni traces ni déchets
4. Je ne roule que sur des sentiers ouverts et autorisés
5. Je suis responsable, j'agis, j'informe, j'éduque, pour la sauvegarde et le maintien des sentiers

L'image du VTT et des vététistes auprès du grand public n'est pas toujours celle que nous souhaiterions. C'est pourquoi nous avons élaboré cette charte, destinée à tout vététiste évoluant en milieu naturel. Une charte conçue à partir des principes de base de celle éditée par Mounain Riders et approfondie pour s'accorder au mieux avec notre pratique.

Ces principes et conseils n'ont pas été pensés pour dicter ou contrôler la communauté vététiste et nous sommes conscients que dans la réalité, la mise en œuvre de certaines règles selon le type de pratique adopté n'est pas forcément évidente. Pourtant, c'est à force de volonté, d'information, d'éducation et de sensibilisation que l'intégration de notre activité, encore jeune parmi les autres sports de nature, sera facilitée et que sa perception auprès des autres usagers et des gestionnaires en sortira grandie.

Les points énoncés ci-dessous se veulent fédérateurs. Ils sont autant de jalons pour faire en sorte que la pratique du VTT se fasse de façon responsable par tous. Chaque usager sera ainsi informé et sensibilisé à l'impact qu'il peut causer lors de sa pratique et de son passage sur un sentier.

Merci de prendre le temps de consulter cette charte, de la faire connaître autour de vous et bien sûr de l'appliquer !

RESPECT DU SENTIER :

- En randonnée comme en compétition, restons sur le sentier. Soyons attentif à la trace et à ses abords : roulons de manière à ne pas détériorer l'intégrité du sentier.
- Le VTT est une activité technique. Ne cassons pas les virages en descente, respectons les limites des sentiers sans faire de coupes et évitons les dérapages, cela accélère de façon irréversible l'érosion.
- Après une période de pluie, évitons de parcourir les secteurs boueux : rouler sur un sentier boueux provoque une érosion accrue de celui-ci et au fil du temps, un élargissement inutile et dommageable.
- Ne réalisons pas de travaux non autorisés sur un sentier : assurons-nous d'avoir l'autorisation des propriétaires ou des gestionnaires avant toute action. L'aménagement non autorisé ou illégal des sentiers peut entraîner des dommages à l'environnement, des responsabilités en cas de blessures, ou même la possible fermeture du sentier.
- Ne roulons pas sur les sentiers fermés ou interdits aux VTT. Ne pas respecter ces consignes est non seulement illégal mais donne une mauvaise réputation aux vététistes. Si une interdiction vous paraît abusive, seule une médiation organisée avec les gestionnaires du sentier concerné au nom d'une structure fédérale ou associative, peut avoir une action constructive.
- Participons, avec la responsable ou toute autre association, à l'entretien des chemins : élagage, réparation des murs de soutènement, enlèvement des branches et pierres, construction de drainages de ruissellements, fermeture des coupes de virages, nettoyages de printemps... Le plaisir de rouler sur un sentier que l'on a participé à entretenir n'en est que plus grand !

RESPECT DES AUTRES USAGERS :

- Adeptes du VTT, nous partageons les sentiers avec les randonneurs pédestres et les cavaliers. N'oublions pas que les vététistes n'ont jamais la priorité. Ils doivent céder le passage aux randonneurs et aux cavaliers.
- Ralentissons lorsque nous approchons d'autres usagers du sentier et annonçons-leur poliment notre présence. Soyons prêts à toute éventualité et à nous arrêter s'il le faut. L'usage d'une sonnette permet une approche "douce" en avertissant de notre présence.
- Roulons lentement lorsque la visibilité est réduite, ou bien lorsque les sentiers sont fréquentés afin de ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs du sentier ainsi que la nôtre. Soyons courtois.
- Renseignons-nous sur les périodes de chasse. En période de chasse, évitons si possible les traversées de battues.

RESPECT DE LA NATURE :

- Ne jetons pas de débris en pleine nature (emballages de barres céréalières, chambres à air, sacs plastiques...). Gardons-les dans nos sacs jusqu'à la prochaine poubelle. N'ayons pas peur de ramasser les débris oubliés par d'autres usagers.
- Ne dérangeons pas la faune. N'effrayons pas les animaux et respectons leur habitat.
- Préservons la flore de nos forêts et montagnes. N'arrachons pas de fleurs et ne cassons pas de branches.
- Respectons les activités pastorales et agricoles qui participent à la vie et à l'entretien des espaces naturels traversés.
- Respectons la signalisation aux entrées de parcs. Certaines espèces sont très sensibles au dérangement et d'autres sont en voie de disparition. L'interdiction de certaines zones est parfois le moyen de les sauver.

ENVIRONNEMENT ET IMPLICATION :

Nous encourageons tous les pratiquants à adopter les principes plus généraux de respect de l'environnement.